



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

pollution atmosphérique

Question écrite n° 102052

Texte de la question

M. Pierre Morange souhaite attirer l'attention de Mme la ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargée des relations internationales sur le climat, sur l'incompréhension d'un certain nombre de Franciliens. Gênés dans leurs déplacements par la mise en place du dispositif de circulation alternée à Paris et dans la petite couronne au mois de décembre dernier, ils ont relevé avec précision les mesures d'Airparif au cours de ce mois. Ils ont constaté des écarts étonnants entre les prévisions et la réalité. L'association, par exemple, avait prévu une pollution de 83 µg/m³ (PM10) pour le 17 décembre. Le seuil d'alerte étant alors établi à 80 µg/m³, le dispositif de restriction a été décidé. Or ce sont 64 µg/m³ qui ont été effectivement mesurés ce jour-là. L'importance de cette erreur leur semble déraisonnable au regard de l'impact économique de la mesure qui en a découlé. S'interrogeant tant sur la fiabilité du dispositif de mesure que sur une possible manœuvre tendant à inciter les conducteurs à se procurer la vignette mise en place par la mairie de Paris, ils ont souhaité interpeler le Gouvernement et connaître son avis. Il la prie de bien vouloir répondre à leurs attentes.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morange](#)

Circonscription : Yvelines (6^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 102052

Rubrique : Déchets, pollution et nuisances

Ministère interrogé : Environnement, énergie et mer

Ministère attributaire : Transition écologique et solidaire

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [24 janvier 2017](#), page 446

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)